



**COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE
RYTHMES DE VIE DE L'ENFANT
PEDT
4/12/2018**

PRESENTS :

ALLEGRINI Elisabeth, présidente de la Compagnie des Archers du Parc
AMALRIC Nathalie, directrice école maternelle Legall
AUFFRET Jocelin, APE Aimé Legall
BOCOBZA Cathy, directrice école F. Jacob
BOISSIN Delphine, APE Orée du bois
BROIHANNE Marie, APE Aimé Legall
CORBIER Vincent, directeur du service de la Culture,
DUSSAULE Malika, APE Aimé Legall
GUITTON Rémy, Inspecteur d' Académie
HOELLINGER Aurélie, APE Orée du Bois
LAVENANT Gwendoline, APE Aimé Legall
MOISAN Sylviane, DDEN
MOUCHET Caroline, APE Orée du Bois
NAÏM Céline, parent d'élèves élue
PEROLE Gilles, adjoint au maire
PIGNAULT Michèle, DDEN
PORETTI Isabelle, responsable des accueils de loisirs
POUSSARD Christelle, directrice enfance-jeunesse-éducation
RIPOLL Nina, AMAPE
SEVESTRE Olivier, directeur école élémentaire Legall

Le 4 décembre 2018, à 18 heures à l'hôtel de ville, salle des Mariages, la séance du 13ème Copil « Rythmes de vie de l'enfant - PEDT » est ouverte.

M.PEROLE remercie les présents et propose de faire un tour de table puisqu'il s'agit du premier Copil depuis la dernière rentrée scolaire.

Il s'étonne de la présence de Mme NAÏM en tant que parent indépendant à l'Orée du Bois mais qui ne fait pas officiellement partie à ce jour du comité de pilotage. Il propose d'échanger avec elle sur un autre temps, ce qu'elle accepte.

Il présente les points inscrits à l'ordre du jour et passe la parole à Mme PORETTI afin de faire un premier bilan sur la mise en place des TAP depuis la rentrée. Mme PORETTI précise que parmi les nouveautés proposées cette année, la commune est particulièrement heureuse du partenariat mis en place avec l'école de tir à l'arc ainsi qu'avec l'intervention d'un spécialiste en comportement animalier. Elle explique qu'il n'y a pas eu de changement sur les modalités d'inscription et que le partenariat avec les associations demeure tout à fait satisfaisant.

Mme PORETTI note une augmentation des chiffres sur les trois structures sur tous les temps y compris sur la pause méridienne et concernant le mercredi après-midi. Mme BOISSIN (APE ODB) s'interroge sur les raisons de l'augmentation de ces chiffres. Mme PORETTI estime que l'évolution des modes de fonctionnement des familles peut sans doute en partie l'expliquer ainsi que la souplesse de l'organisation proposée sur le mercredi après-midi puisque les enfants ont la possibilité de quitter le centre afin de se rendre à d'éventuelles activités extérieures selon certaines conditions horaires.

Mme POUSSARD rappelle que si cette organisation est certes confortable pour les familles, elle génère des contraintes importantes pour les services afin que la sécurité des enfants soit parfaitement assurée.

Il est précisé que le mercredi midi, le repas est centralisé sur la structure d'Aimé Legall avec un service de transport depuis l'Orée du bois et François Jacob. Mme PORETTI rappelle que les normes d'encadrement sur Mouans-Sartoux ne sont pas dérogatoires (un animateur pour 10 enfants en maternelle et un animateur pour 14 enfants en élémentaire) ; elle précise qu'au regard des inscriptions, il est nécessaire d'avoir 83 animateurs mais étant donné les difficultés de recrutement dans ce secteur qui est en crise, nous oscillons entre 78 et 83 animateurs.

M.PEROLE propose de passer au deuxième point inscrit à l'ordre du jour à savoir l'organisation des rythmes scolaires pour l'année 2019-2020. Il rappelle que l'année 2019 est l'année de renouvellement du PEDT puisque le PEDT actuellement en cours arrivera à son terme.

Il s'agira probablement d'une reconduction avec la mise en avant de quelques actions prioritaires étant donné la solidité du premier PEDT pour lequel une large concertation avait été ouverte et un gros travail effectué.

M.PEROLE précise qu'après avoir pris attache auprès de l'Inspection Académique, il s'avère qu'un vote n'est finalement pas nécessaire cette année sur l'organisation de la semaine scolaire puisqu'une consultation officielle a été menée en 2018 auprès des différents partenaires et que celle-ci a permis l'émergence d'une majorité explicite pour la semaine de 4 jours 1/2. Monsieur l'Inspecteur rappelle que nous sommes effectivement dans le régime de droit commun : nous n'avons donc pas de dérogation à demander (cf Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 dit décret PEILLON).

M.PEROLE propose donc le calendrier suivant : renouvellement du PEDT dans le courant du mois de mars 2019 avec le recensement des modalités d'accueil des enfants handicapés - qui est une nouvelle exigence de l'Inspection Académique - et d'éventuelles modifications concernant l'aménagement du temps pour le public maternelle. Le PEDT renouvelé sera également l'occasion d'intégrer des actions prioritaires souhaitées par les parents d'élèves et les partenaires notamment en lien avec la conférence de Claire Leconte, par exemple sur la collation du matin. Il invite donc les partenaires à nous faire remonter leur contribution lors du 2^{ème} trimestre.

L'APE d'Aimé Legall demande quel sont le cadre et les limites des éventuelles propositions.

M.PEROLE explique que cela dépend des contraintes notamment budgétaires, l'Inspecteur rappelle que d'un point de vue réglementaire, le temps scolaire doit s'étaler sur une semaine de 24 heures en 9 demi-journées avec une pause méridienne suffisante.

M.PEROLE rappelle que le budget alloué aux TAP se compose principalement du versement de la subvention par l'État, la commune assurant le surcoût de la mise en place des rythmes scolaires à hauteur d'environ 40000 €. Cet effort n'est pas aujourd'hui remis en cause dans la limite des inconnues budgétaires pesant sur les communes comme la baisse de la DGF (dotation globale de fonctionnement) ou la perte annoncée de la maîtrise de la taxe d'habitation.

Bien entendu si la part de l'État venait à disparaître, la question du financement des TAP poserait à nouveau question... Cependant, M.PEROLE rappelle que pour la commune de Mouans-Sartoux, l'éducation reste la priorité.

Madame BOISSIN demande où on en est à propos des fournitures scolaires durables. M.PEROLE fait un petit historique et rappelle que l'objectif est double : il s'agit de favoriser l'achat de fournitures durables par les enseignants et par les parents.

Mme POUSSARD précise que pour les enseignants, des fournitures écologiques sont d'ores et déjà proposées par le prestataire titulaire du marché.

Pour les fournitures demandées aux parents, M.PEROLE suggère de se baser sur la liste des fournitures proposée par l'éducation nationale et publiée au BO.

Un mail de relance sera prochainement adressé aux écoles leur demandant d'actualiser rapidement la liste et de nous communiquer l'identité de l'enseignant référent.

M.PEROLE propose de faire une réunion à ce sujet en janvier 2019 afin d'être dans les délais de la rentrée 2019/2020.

La séance est clôturée à 19h.